

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 8

Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026
L'An deux mille vingt-six et le deux mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 4 février 2026**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Valérie JACQUET, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL et Thierry VAREILLES.

BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 est présenté par Monsieur le Maire.

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année ... dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 681 077,00 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 480 510,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité / la majorité :

- **FIXE** le budget primitif et l'arrête comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le 1068)	438 685,36	189 317,73
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	41 825,00	211 925,79
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	79 266,84
		=	=
	Total de la section d'investissement	480 510,36	480 510,36

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	681 077,00	653 832,19
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
	002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0	27 244,81
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	681 077,00	681 077,00
	TOTAL DU BUDGET	1 161 587,36	1 161 587,36

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 2 mars 2026.

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL

Le Maire




Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le